

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 »
Dans les faits divers 50 »
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous avons signalé dans notre dernier numéro un article du *Constitutionnel* qui a une importance particulière, vu le caractère semi-officiel de ce journal. Voici cet article :

« Nous avons suivi avec attention la polémique passionnée à laquelle a donné lieu le traité du 15 septembre. Disons tout d'abord que le ton de cette polémique nous a paru souvent regrettable. Quand on parle d'un pouvoir aussi respectable que celui du saint-siège, d'un pouvoir qui est cher au cœur de tant de millions d'hommes, il n'est pas permis d'en parler avec tant de légèreté et si peu de déférence, surtout quand on se targue d'altéisme... »

« Les partis extrêmes, dans notre pays comme dans tous les pays, se rencontrent souvent, et, pour des motifs diamétralement opposés, aboutissent aux mêmes conclusions. Dans cette circonstance, les partis extrêmes se sont trouvés d'accord pour découvrir dans la convention du 15 septembre la chute du pouvoir temporel et l'abandon de Rome par la France. Les uns, il est vrai, proclament cette découverte avec joie, et les autres avec tristesse, — là est toute la différence, — car ils sont également dans le faux, et les espérances de la presse ennemie du saint-siège ne sont pas plus fondées que les sombres pressentiments de la presse cléricale. »

« Ou les mots n'ont aucune valeur, ou la langue française n'est plus la langue française, ou les engagements au bas desquels se

trouve la signature de la France ne sont plus des engagements, ou les stipulations intervenues entre le gouvernement impérial et le gouvernement italien s'imposent à tous les esprits par leur clarté et défient toute fausse interprétation. »

« Aussi ce n'est pas le texte que l'on met en cause, ce sont les intentions. Avoir pris toutes les précautions possibles pour que le gouvernement pontifical devienne un gouvernement indépendant, pour qu'il ait une armée et des finances, pour qu'il n'ait à craindre aucune invasion du dehors, et qu'il soit assez fort contre les dangers du dedans, c'est abandonner Rome ! »

« Après quatorze années d'une occupation loyale et désintéressée dont le caractère ne s'est pas démenti un seul instant, d'une occupation qui n'a fait peser sur le saint-siège aucune charge financière, et qui ne s'est réservé le droit de garnison dans aucune forteresse, c'est abandonner Rome que de mettre un terme à un état de choses toujours déclaré provisoire, en fournissant au gouvernement pontifical tous les moyens humains de vivre par lui-même, et non sous la protection d'un drapeau étranger. »

« Ceux qui parlent ainsi y ont-ils bien songé ? Ont-ils songé d'abord que ces assertions injurieuses, formulées avec tant d'insistance, pourraient blesser l'auguste défenseur des droits du saint-siège, si son âme n'était au-dessus de tout ressentiment, et que c'est là une maladresse, quand ce ne serait pas une ingratitude ? »

« Ont-ils songé ensuite que déclarer le pouvoir temporel perdu par le fait du traité du 15

septembre, c'était raisonner absolument comme les plus irréconciliables adversaires de ce pouvoir ? Quand la presse cléricale, en effet, vient dire que les garanties offertes au saint-siège sont illusoire, elle dit en réalité que le pape ne pourra maintenir son pouvoir debout dès qu'il sera en présence de ses sujets ; qu'il ne fera rien pour s'assurer leur affection ; qu'il ne veut pas être de son temps ; qu'il n'admet aucune réforme, et qu'il veut la conservation de tous les abus. La presse cléricale, en un mot, méconnaît la bonté et les lumières de Pie IX. »

« Du côté opposé, on aboutit à la même conclusion envers le roi Victor-Emmanuel. Que signifient, tantôt ces cris de joie, tantôt ces phrases ambiguës et ces finesses de langage, sinon que le cabinet de Turin, respectant et faisant respecter les frontières de l'État pontifical, n'aidera pas moins, par des moyens souterrains, à une révolution intérieure ? La loyauté du souverain qui a déjà une si noble figure parmi les souverains de son temps, repousse énergiquement de telles suppositions. »

« Voilà donc où conduit la fausse interprétation de la convention de septembre ; elle conduit la presse cléricale à calomnier le pape, et la presse ultra-italienne à calomnier Victor-Emmanuel. »

« Le bon sens public ne tombe pas dans de telles exagérations ; il ne dénature ni le sens des mots ni le caractère des personnes. Il n'a pas oublié les nombreux témoignages de sincère dévouement donnés par la France au saint-siège, et il ne croit pas à l'abandon de Rome par la France.... »

« Le traité du 15 septembre sera exécuté dans sa lettre et dans son esprit. En pensant autrement, répétons-le, la presse ultra-italienne fait une sanglante injure au roi d'Italie, de même que la presse cléricale fait une sanglante injure au saint-père. »

On lit dans la France :

Plusieurs journaux ont affirmé que Mgr Chigi, nonce du saint-siège à Paris, aurait été chargé de communiquer à M. Drouyn de Lhuys les impressions de son gouvernement au sujet de la convention du 15 septembre.

Ces journaux ont même parlé, en prétendant en faire connaître les termes, d'une dépêche que le cardinal Antonelli aurait adressée à Mgr Chigi, et dont ce dernier aurait donné connaissance au gouvernement français.

Nos informations particulières nous permettent de dire que ces nouvelles sont inexactes.

Il n'a été fait au gouvernement français, jusqu'à ce jour, aucune communication officielle de la part de la cour de Rome, et les rapports entre le nonce apostolique et le ministre des affaires étrangères, rapports dont la convention du 15 septembre n'a pas été la cause directe, se sont bornés à de simples conversations, sans aucun caractère officiel.

Les renseignements qui nous arrivent de Rome sont de nature à démontrer que la cour pontificale ne se propose pas de prendre immédiatement ni de faire connaître une résolution au sujet du traité franco-italien.

FEUILLETON.

L'ILE DES CYGNES.

(Suite.)

Un violent soupir interrompit cet entretien. Aurélia et Savarus se retournèrent vers l'endroit d'où il s'était exhalé : ils virent Hermann plus pâle encore que de coutume. Une larme roulait en silence sur ses joues frémissantes ; sa poitrine se soulevait avec effort.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda la première d'un air stupéfait.

— Rien... je n'ai rien... balbutia Hermann, dont la voix était altérée.

— Rien?... mais vous êtes tout tremblant et vous pleurez ! Connaissez-vous mademoiselle Wilhelmine Aurich ?

— Fort peu... à peine... Je l'ai entrevue deux fois seulement... dans l'île... par hasard. Mon émotion est véritablement extraordinaire, et je ne la comprends pas.

— Cette émotion a-t-elle donc pour cause la nou-

velle que la pupille du major Ornull est phthisique ? lui demanda Savarus.

— Mon Dieu, oui, j'avoue que je me suis senti comme un frisson dans les chairs en apprenant que cette jeune fille, que j'ai tout récemment vue si vivante et si belle, n'a plus qu'un souffle d'existence. Est-ce bien vrai, docteur ?

— Cela n'est que trop vrai pour Wilhelmine, interrompit gravement Savarus en appuyant sur le visage d'Hermann un regard presque attendri. Elle n'est malheureusement pas la seule créature de ce monde à qui la destinée n'accorde pas tout un jour à vivre.

— Phthisique ! phthisique ! la malheureuse ! répétait Hermann en couvrant avec son mouchoir ses yeux qui s'emplissaient de larmes, et en appuyant une main sur son cœur, dont il s'efforçait en vain d'étouffer les battements.

Aurélia, à cette vue, eut comme un mouvement de tigresse qui craint de voir lui échapper sa proie.

— Êtes-vous devenu fou ? s'écria-t-elle hors d'elle-même ; ou êtes-vous amoureux de Wilhelmine Aurich ?

Hermann ne répondit pas.

— Pardieu ! reprit-elle avec une sourde véhémence, voici quelque chose de particulier, d'incompréhensible ! Il n'y a pas une heure je vous ai accordé ma main ardemment sollicitée par vous. J'avais droit de me flatter alors que j'étais la seule femme à laquelle vous dussiez donner du fond de votre âme un regret ou une larme, et voici que maintenant j'acquiesce la certitude que vos sentiments sont partagés entre une jeune fille et moi. Qu'est-ce à dire, monsieur ! quel double jeu jouez-vous donc en ce moment ? Initiez-nous, je vous prie, au mystère de votre cœur. Wilhelmine est-elle votre parente, votre maîtresse ou votre fiancée, pour que la révélation du mal qui la tue vous réduise à un si pitoyable état ? Pleurez, monsieur, pleurez tant qu'il vous plaira, mais du moins expliquez-nous vos larmes.

— Taisez-vous ! lui dit Savarus à l'oreille. Craignez qu'une trop rude secousse n'amène un accident. En un clin-d'œil, vous le perdriez, et ce serait vraiment trop tôt : avouez-le.

Aurélia toisa le docteur avec insolence ; elle ajouta cependant pas un mot. Hermann parvint à maîtriser ses sensations. Il prit congé de sa cousine en lui disant d'un ton triste et froid :

— J'attribue à une disposition nerveuse l'excès de sensibilité dont je viens de faire preuve. Je ne connais pas assez, en effet, la personne dont nous parlons pour qu'il soit bien naturel que je m'y intéresse si vivement. Cependant, je l'avouerai, depuis que je l'ai rencontrée pour la première fois, elle a quelques instants occupé ma pensée. Elle m'inspirait sans doute une pitié instinctive. Ne me reprochez donc plus mes larmes, Aurélia. Ce sont des larmes généreuses, des larmes de compassion.

Il sortit à ces mots, le cœur encore gonflé. Savarus le suivit. La jeune femme, restée seule, marcha dans son salon d'un pas rapide et saccadé. Elle brisa en mille morceaux son éventail d'ivoire et de nacre, et elle ne parvint à se calmer qu'après s'être répété cent fois qu'une phthisique condamnée par la science ne pouvait être en définitive une sérieuse rivale.

Le lendemain, dans la matinée, Hermann reçut le billet suivant :

« Mon ami,
Venez me voir, je suis un peu malade ; le docteur m'a saignée, il m'ordonne de garder la cham-

On annonce, à Turin, la prochaine publication de trois lettres du député Boggio, à M. Émile Olivier, député au Corps-Législatif.

Ce travail, qui doit, dit-on, renfermer des détails nouveaux et des révélations curieuses sur les événements dont Turin a été le théâtre, sur la convention du 15 septembre et sur le sentiment public en Italie, en ce qui concerne le parti international, aura pour titre : *les Événements de Turin, la Convention du 15 septembre*; — et après ?

Une dépêche de Milan annonce qu'un banquet a été offert le 10, dans cette ville, à M. Pepoli :

M. Pepoli a porté un toast à la ville de Turin. Parlant du traité du 15 septembre, il a dit que cet acte était non-seulement un bienfait pour l'Italie, mais encore un triomphe du progrès et de la civilisation. Ce traité, a ajouté l'orateur, ne porte atteinte à aucune partie du programme national et brise le dernier anneau qui unissait la France et nos ennemis.

M. Pepoli a repoussé, avec indignation, les bruits de cession de territoire, dont il a fait ressortir l'absurdité.

Nous ne pouvons voir dans les paroles de M. Pepoli qu'une tactique pour désarmer le parti de l'action; car ce n'est pas le négociateur du traité du 15 septembre qui pourrait en conseiller la violation.

On écrit de Vienne que le nonce du pape auprès du gouvernement autrichien a, depuis quelque temps, des entrevues presque quotidiennes avec M. de Rechberg.

Le bruit court que l'Autriche ne serait pas éloignée de contribuer, en très-grande partie, à former le contingent de troupes destinées à remplacer celles de la France, après leur départ de Rome. Nous devons dire, pourtant, que la presse de Vienne est à peu près unanime pour affirmer que le pape n'a fait connaître encore à aucune puissance ses résolutions ultérieures.

Quoiqu'on mande officieusement de Vienne que la réduction de l'armée actuelle en Vénétie est résolue, l'Europe prétend qu'il ne faut pas conclure de ce fait que la situation qui résulte de la convention soit considérée, à Vienne, comme non tendue. D'après le correspondant viennois du *Lloyd de Pesth*, lord Clarendon considère la situation comme très-grave, et l'on attribue, à Vienne, une grande importance à la résolution du lord de revenir dans cette ville. Ce correspondant caractérise ainsi l'opinion qui prédomine dans les régions gouvernementales : « Pas de reconnaissance de l'Italie dans quelque circonstance que ce soit, et maintien de l'alliance avec la Prusse. »

La Hongrie est devenue le sujet des préoccupations du gouvernement autrichien. Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, le cabinet de Vienne élaborerait un projet qui, en donnant aux Hongrois une partie des satisfactions qu'ils réclament, les rattacherait plus intimement que par le passé aux intérêts et à l'administration du gouvernement central.

On mande de Madrid, le 10 octobre :

Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine, il y a eu réception au palais et revue des troupes. Le gouvernement a accordé un avancement d'un grade à tous les officiers de l'armée et de la marine.

La soumission du parti juariste fait chaque jour de nouveaux progrès. Les dernières nouvelles de la côte mexicaine du Pacifique nous apprennent que tous les ports ont arboré le drapeau de l'intervention. Les habitants de Mazatlan, après le départ des forces juaristes, ont envoyé un message à l'empereur Maximilien pour adhérer à son gouvernement.

Le correspondant spécial du *Times* mande de New-York, en date du 1^{er} octobre, qu'aucun engagement nouveau n'a eu lieu entre Sheridan et Early.

Les bulletins confédérés sur le dernier combat accusent une perte de 2,500 hommes et 3 canons. Le matériel d'artillerie et les approvisionnements ont été mis en sûreté.

Les communications de Sheridan avec Washington sont interrompues par les guérillas.

Forrest, à la tête de 9,000 hommes, a pris Athènes, coupé le chemin de fer de Nashville, et détruit le pont sur la rivière Okey.

On craint qu'il ne coupe aussi le chemin de fer de Nashville à Bolivar; ce qui intercepterait toutes les communications de Sheridan avec Nashville.

Le général Rousseau s'était mis en marche contre lui, mais craignant une attaque de flanc, il a battu en retraite sur Nashville.

D'après les dernières nouvelles, Forrest aurait détruit le chemin de fer de Nashville à Chattanooga.

Le général confédéré Price, avec 3,000 hommes, est à 50 milles de Saint-Louis (Missouri).

Grant rend compte de plusieurs opérations combinées des deux côtés de la rivière James. Il prétend avoir triomphé.

Les bruits de paix continuent.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'impératrice de Russie doit, assure-t-on, arriver à Nice du 16 au 20 de ce mois.

On ne sait pas encore si le czar l'accompagnera; mais ce qui est certain, c'est que les dispositions ont été prises pour les recevoir ensemble.

L'impératrice paraît vouloir rester à Nice dans un strict incognito. Il en sera probablement de cette résolution comme de celle de l'impératrice des Français qui, tout en gardant l'incognito à Schwalbach, a reçu les visites de plusieurs souverains.

— On dit que l'Empereur vient de donner son approbation à un projet gigantesque qui lui a été soumis par M. Alexis Barrault, ingénieur-architecte du palais de l'industrie. On a fait l'expérience des embarras que causaient à la circulation dans les Champs-Élysées les annexes de l'exposition de 1855, qui avaient coûté cinq millions. M. Barrault propose de recouvrir la Seine d'un immense tunnel depuis le pont de la Concorde jusqu'au pont de l'Alma. Cette construction colossale ne gênerait en rien la navigation, et M. Barrault prétend que le travail reviendrait à moins cher qu'en 1855.

La singularité et le grandiose de ce plan ont souri à l'Empereur, mais les autorités compétentes auront à se prononcer sur le point de savoir si l'idée de M. Barrault est vraiment praticable.

— On annonce le départ de Bruxelles d'un détachement de volontaires belges faisant partie de la légion étrangère mexicaine. Ces troupes doivent se rendre directement à Saint-Nazaire et s'y embarquer sur le prochain paquebot à destination de la Vera-Cruz.

— Le *Journal de Rome* annonce que le 5 de ce mois M^r Pier-Francesco Meglia, archevêque de Damas, nonce apostolique près S. M. I. Maximilien I^{er}, empereur du Mexique, est parti de Rome pour Mexico.

— Parmi les nombreuses curiosités que nos soldats comptent rapporter du Mexique, il n'en est pas de plus intéressantes que les diamants vivants, appelés à faire une révolution dans la toilette féminine. L'autre jour, à l'Académie des sciences, on se montrait avec curiosité six scarabées qui égalent en clarté les diamants de la plus belle eau. Imaginez des insectes composés de 12 ou 14 segments et long de 3 centimètres environ; ils sont d'une couleur brune, assez foncée; ils portent sur le dos deux bosses aussi lumineuses que des opales de la plus grande pureté. Une troisième, non moins brillante, se trouve sous le ventre. Parfois l'insecte cache sa lumière au moyen de membranes qui ressemblent à un écran; mais si on l'agite ou si on le met dans l'eau, on la voit redoubler subitement d'éclat.

Les dames mexicaines achètent aux Indiens ce petit insecte, auquel nulle pierre fine ne saurait être comparée pour la pureté et le brillant. Elles les enferment dans de petits sacs de tulle, et en parsèment leurs robes et leurs coiffures. Il paraît qu'elles se composent ainsi

des parures aussi jolies et bien plus économiques que les diamants.

Si les cucujos peuvent bien supporter la traversée, ce sera un des grands succès de cet hiver.

Chronique Locale.

Les jeunes enfants de Saumur viennent encore de se distinguer. Deux d'entre eux, à la suite de brillants examens, ont été admis dans des écoles du gouvernement.

M. Édouard Joly est reçu élève de l'École polytechnique;

M. Majesté, élève de l'École de St-Cyr.

Les Sœurs de Sainte-Anne de la Providence viennent de transférer la Maison-Mère et le chef-lieu de leur congrégation de Saumur à Saint-Florent-les-Saumur. Cette translation, devenue nécessaire pour des motifs graves dont l'exposé a reçu l'approbation de toutes les autorités religieuses, civiles et administratives, n'a point, à leur appréciation, déchargé les Sœurs de l'obligation de reconnaître par leur dévouement, la bienveillance et l'affection qu'elles ont toujours trouvées à Saumur, et qui, elles l'espèrent du moins, les suivront à Saint-Florent. Outre leurs œuvres ordinaires de charité, elles se proposent de remplir cette obligation, en fondant, à la maison même qu'elles viennent de quitter, un nouvel établissement qu'on leur demandait depuis longtemps. Cet établissement est ouvert à toutes les personnes du sexe qui sentent le besoin d'aller chercher, dans la solitude et dans le sein de la charité, le repos ou les soins dévoués que leur âme et leur corps ne trouvent point au milieu des relations habituelles du monde. Les habitants de Saumur connaissent assez le local de l'ancienne Maison-Mère de Nantilly, pour apprécier les avantages qu'offrent aux pensionnaires un air salubre, un site pittoresque, une belle perspective, de délicieuses allées et terrasses pour la promenade; et le dévouement empressé des Sœurs leur est assuré. Déjà elles sont installées et ont un certain nombre de pensionnaires. C'est un lien de plus entre la congrégation de Jeanne de la Noue et Saumur, son berceau, et de la part des Sœurs, une nouvelle preuve de dévouement à laquelle tous leurs concitoyens feront un accueil sympathique et reconnaissant.

M. Dubillot, vicaire de St-Aubin-du-Pavoil, est nommé curé de Montsoreau.

M. Delaunay, curé de Montsoreau, est nommé chapelain du château et de la communauté de Chanzeaux.

Un commencement d'incendie, dont les causes sont inconnues, a eu lieu le 4 octobre

» bre pendant quelques jours. Maudit docteur, qui m'empêchera de me rendre ce soir à l'île.

» Je compte bien que vous avez oublié mon petit emportement d'hier. Quant à moi, je ne vous garde pas la plus légère rancune de l'intérêt peut-être un peu trop vif que vous avez manifesté à l'égard de Mlle Wilhelmine Aurich. Soyons indulgents l'un pour l'autre : l'indulgence est la grâce du cœur.

» Je vous attends. Accourez. AURÉLIA.

Les termes de ce billet touchèrent Hermann : son âme était trop naïve, trop franche pour en deviner l'astuce. Peut-être même, si quelqu'un fût venu lui dire : « Aurélia n'a écrit cela que parce qu'elle redoute une rupture, et veut empêcher que votre opulence ne lui échappe, » eût-il crié à l'imposture; car, outre que l'homme a peine à s'imaginer qu'il ne soit point recherché pour ses mérites personnels, Hermann, dans sa candeur et son inexpérience, eût difficilement admis la réalité d'une telle dépravation morale. Il se repentait de n'avoir pas su maîtriser la veille la violence de ses impressions; il courut chez sa cousine, qu'il trouva étendue dans un boudoir rose sur une ottomane en bois des îles. Elle le reçut le sourire sur les lèvres, et lui ferma doucement la

bouche lorsqu'il essaya de balbutier encore une excuse.

— Je vous ai pardonné, lui dit-elle. Ne parlons pas du passé. A quoi bon? Ce serait mal employer le présent. Et, tenez, la preuve que je ne vous en veux plus, c'est que je vais vous donner des nouvelles de votre chère éligée. Savarus l'a vue ce matin, elle a passé une bonne nuit; son tuteur se montre très-doux avec elle, et je ne serais pas étonnée que vous la rencontrassiez aujourd'hui à l'île, s'il vous prenait l'idée de diriger votre promenade de ce côté.

— Je n'irai pas à l'île, répondit gravement Hermann.

— Eh! pourquoi, mon ami? reprit-elle avec une coquetterie toute féline. Craignez-vous de me contrarier? Je vous sais gré de ce scrupule, mais je ne veux pas gêner à ce point votre cœur. Mon langage vous étonne. Mon Dieu! il est cependant bien simple : j'ai beaucoup réfléchi depuis hier, et j'ai compris que je serais insensée d'être jalouse d'une pauvre enfant à laquelle vous daignez vous intéresser. Si j'ai montré d'abord quelque emportement, c'est, je vous l'avoue, que le saisissement a bouleversé ma raison. Vous aviez eu le tort de me cacher vos ren-

contres dans l'île. Mais me voici bien calme, complètement maîtresse de moi-même, et c'est en toute sincérité que je viens vous dire : Accordez à la charmante infortunée toute la part de votre tendresse dont vous la jugerez digne, je ne m'en formaliserai plus. Hélas, ce sera pour si peu de temps!

Hermann tressaillit, mais d'une manière contenue et imperceptible.

— J'apprécie la délicatesse de vos intentions, répondit-il; elle augmente mon affection pour vous, ma cousine; elle me fait désirer plus vivement de vous être uni.

— Voilà ce qui s'appelle répondre à merveille! repartit Aurélia, qui ne put dissimuler son contentement en acquiesçant la certitude que rien n'était changé dans les projets d'Hermann. Voilà aussi ce qui montre qu'on gague toujours à faire preuve de douceur et de conciliation. Maintenant, reprit-elle en lui tendant la main, occupons-nous de notre avenir, et dites-moi quand nous nous marions.

Cette brusque interpellation, quoique faite d'un ton peu sérieux, émut désagréablement Hermann, sans qu'il sût trop pourquoi. Il ne laissa cependant rien paraître de cette fâcheuse impression et répondit du meilleur air qu'il put donner à son visage :

— Mais dans un mois, je pense, ma cousine; le temps de prendre toutes les dispositions, de faire tous les préparatifs.

— Dans un mois, soit, cher cousin. Dans moins d'un mois même, reprit-elle en souriant, si vous avez terminé les affaires un peu plus tôt que vous ne l'espérez. Quand un projet est résolu, j'aime qu'il se réalise promptement. Je partage l'opinion du sage qui a dit : « Concevoir avec lenteur, mais exécuter vite. » Est-ce aussi votre avis, Hermann?

— Je vais faire mon possible pour vous le prouver, Aurélia, répondit Hermann en accompagnant ces mots d'un léger froncement de sourcils. Il trouvait, en effet, que sa cousine manquait de convenance et de dignité.

Lorsqu'il prit congé d'elle, elle lui demanda s'il reviendrait le soir.

— Vous le savez, je suis prisonnière par ordre du docteur; j'ai besoin de consolations.

— Je vous apporterai les miennes, cousin, le plus tôt possible.

— J'y compte, mon ami.

Comme il franchissait le seuil du boudoir, elle l'arrêta en lui disant :

— Si, par hasard, vous vous décidiez à pousser

les communes de Tancoigné et de Saint-Georges-Chatelais, dans un faillis appartenant à M. Lambert, propriétaire à Saumur. La cote est insignifiante.

Le conseil général du Loiret s'est occupé, dans sa dernière session, de l'établissement d'un canal latéral à la Loire.

Le rapport concluant à la proposition du renouvellement des vœux que le conseil a examinés dans sa dernière session est dans les termes qui suivent :

M. S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est instamment prié de mettre le plus tôt possible aux prises, dans les quinze départements traversés ou intéressés, le projet étudié par M. Collet d'un canal latéral à la Loire entre Orléans et Angers, et cette formalité remplie, d'en poursuivre l'exécution comme d'un travail d'un haut intérêt.

M. le préfet a déclaré qu'il s'associait sans réserve aux pensées exprimées dans le rapport qui vient d'être présenté ; il a ajouté qu'il sera d'ailleurs rassurer le conseil sur les intentions du gouvernement. Sans doute, le chiffre considérable de la dépense ne permet pas de donner immédiatement suite aux propositions de M. l'ingénieur de la Loire ; mais que la France jouisse d'une période féconde de paix prolongée, et le gouvernement, libre de se livrer à l'exécution de tous les grands travaux publics, placera celui dont il s'agit parmi les plus utiles et les plus dignes de sa sollicitude. Ses instructions ont même été données à M. l'ingénieur en chef pour un complément d'études, embrassant deux lacunes : l'une en amont d'Orléans, l'autre en aval d'Angers.

Un membre a regretté que la commission n'ait pas cru répondre plus particulièrement et plus énergiquement à l'objection tirée du chiffre de la dépense. Suivant lui, les deux lacunes dont a parlé M. le préfet importent peu la question, car il s'agit uniquement du canal de Combreaux à Angers.

Le rapporteur a répondu que la commission ne proposait pas autre chose, puisqu'elle avait le conseil à émettre le même vœu qu'en 1863.

Le conseil a décidé que ce vœu serait de nouveau émis.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1864.

Nous commençons aujourd'hui la publication des procès-verbaux du Conseil général, pour les affaires qui intéressent plus particulièrement notre arrondissement.

Le Conseil vote, d'après l'avis de la 4^e commission, un crédit de 500 fr. inscrit, comme l'année précédente, au sous-chapitre XIX, art. 1^{er}, en faveur de l'orphelinat établi à Saumur.

Un rapporteur de la même commission fait connaître la situation du service des poids et mesures, telle qu'elle est exposée dans le rapport de M. le Préfet, inscrit à la page 163 des rapports imprimés.

La commission fait observer à ce sujet que, pour assurer la complète répression des contraventions en matière de poids et mesures, il serait désirable qu'indépendamment des tournées périodiques, les agents du service fissent à l'improviste des inspections chez les assujettis.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

Le rapporteur de la 1^{re} commission, suivant la proposition de M. le préfet, demande que le prix de la journée de travail, servant de base à la contribution personnelle, soit, comme les années précédentes, maintenu ainsi qu'il suit :

Pour la commune de Saumur, à » fr. 70 c.	
Et la cote personnelle à	2 10
Pour les autres communes de l'arrondissement, à	» 50
Et la cote personnelle à	1 50

Le conseil général adopte les conclusions de sa commission.

Par une circulaire du 28 juin dernier, dont il est donné lecture au Conseil, M. le ministre de la guerre recommande comme système de séparation des chevaux, dans les écuries des casernes de gendarmerie, l'établissement de stalles fixes avec attaches. D'après les instructions de Son Excellence, M. le préfet propose d'opérer ces modifications dans les casernes appartenant au département, et il a porté à cet effet les dépenses suivantes au projet de budget de 1865 :

Etablissement de stalles fixes à la caserne de Saumur (sous-chapitre I^{er}, art. 5) 524 fr. 40 c.

Plusieurs membres font observer que beaucoup des stalles mobiles actuellement en usage ont été récemment établies ; qu'il convient de les utiliser et que, d'un autre côté, il est à craindre que l'établissement de stalles fixes ne permette pas de loger dans les écuries des casernes de gendarmerie le même nombre de chevaux.

Le Conseil, après une discussion sur ces différents points, reconnaît les avantages du système indiqué par M. le ministre de la guerre et déclare qu'il l'adopte en principe ; mais les charges qui pèsent sur le budget départemental le déterminent à en ajourner l'exécution et il décide que les stalles fixes ne seront établies dans les casernes appartenant au département qu'au fur et à mesure que les stalles mobiles actuellement en usage deviendront hors de service.

La 3^e commission fait connaître, par l'organe d'un de ses rapporteurs, qu'après avoir entendu M. l'agent-voyer en chef du département, et, contrairement à l'avis de ce fonctionnaire, elle propose de maintenir, pour 1865, le tarif de

1864, fixant le taux de la conversion en argent des prestations en nature.

Le Conseil adopte cette proposition et fixe en conséquence le prix de rachat ainsi qu'il suit :

1 ^o journée d'homme	1 fr. 25
2 ^o — de cheval	1 25
3 ^o — de bœuf d'attelage	60
4 ^o — de vache	50
5 ^o — d'âne	50
6 ^o — de voiture ou charrette	1 25

(La suite à un prochain numéro.)

Nous croyons que nos lecteurs liront avec quelque intérêt les nouvelles suivantes, qu'un journal de Paris nous donne sur les modes d'hiver de cette année :

Voici quelques nouvelles des modes d'hiver : La crinoline s'aplatit. Toutefois, l'envergure des robes restera encore aussi large cet hiver que par le passé.

Les dames continuent de faire de larges emprunts à la garde-robe du sexe fort. Les vestes de toutes formes se multiplient. Se défier de la contrefaçon du bon goût.

On soupçonne que le bleu vif sera la couleur préférée. Il se montre déjà sous toutes les formes et semble vouloir disputer le terrain aux teintes neutres : le noir, le gris, le brun, qui occupent depuis plusieurs années le haut du pavé. Les blondes vont se réjouir de cette nouvelle ; mais qu'en penseront les brunes ?

Faut-il parler maintenant des gros boutons en filigrane et des grosses chaînes massives, en apparence seulement, dont se parent quelques dames ? Il semble qu'il y ait une coterie féminine décidée à adopter successivement ou simultanément tous les insignes qui appartiennent aux diverses professions masculines. On a vu des cols marins, des cols juges, des cols sabrat, des vareuses de jardinier, des fracs de fashionable, des gilets rouges empruntés aux cochers, voici que l'on exhibe les chaînes d'huisier. Espérons que cette vilaine mode ne deviendra pas générale ; et si nous la notons en passant, c'est pour inviter nos lectrices à ne pas l'adopter.

Autre mode qui n'a rien de bien attrayant : on portera les chapeaux sans bavolet, et l'on se piquera dans la touffe de cheveux derrière la tête une de ces énormes épingles italiennes qui ressemblent tant à des bilboquets. Il y en aura de toutes façons : or, argent, jais et acier ; choisissez, mesdames, et n'oubliez pas les boucles d'oreilles, car elles seront généralement adoptées et portées cet hiver même à la ville... Les sauvagesses les portent, elles, en tout temps et en toutes saisons. Il est vrai que certaines d'entre elles n'ont que cet unique vêtement. Nos élégantes n'en sont pas encore là !

La peluche légère et vaporeuse sera en vogue pour les chapeaux sans bavolet. Les jeunes filles vont-elles donc abandonner pour l'affreuse capote leurs coquets chapeaux ronds ?

On portera pour demi-toilettes beaucoup de robes en étoffe appelée *granite*. Ce tissu est épais, très-souple, de belle teinte grise mélangée de noir et blanc ; ce sera le foulard de l'hiver.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dans le *Constitutionnel*, M. Paulin Limayrac dit, à l'occasion des bruits relatifs aux inquiétudes de l'Autriche :

« La convention concerne seulement Rome ; elle ne modifie nullement la situation des autres parties de l'Italie. Sans doute, les esprits peuvent agiter Venise ; les comités peuvent faire des proclamations, parler d'une alliance offensive et défensive, d'une guerre au printemps, mais c'est un état de choses qui n'est pas nouveau et dont la convention n'est pas responsable. Tous les hommes sensés doivent comprendre que la question de Rome n'est pas la question de Venise, et qu'on ne va pas allumer le feu au nord de la Péninsule quand on s'efforce de l'éteindre au midi. »

On lit dans la *France* :

On assure que des nouvelles d'Algérie, arrivées à Paris, annoncent que le soulèvement des tribus s'est étendu et que les indigènes semblent obéir à un véritable appel à la guerre sainte.

Une réunion des directeurs de la banque d'Angleterre, dans laquelle a été discutée la question de porter l'escompte à 10 0/0, a eu lieu à Londres ; mais, après deux heures de discussion, cette mesure n'a pas été adoptée.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs la nouvelle souscription que viennent d'ouvrir MM. Firmin Didot frères, au *Dictionnaire de la Conversation*. Le prompt écoulement de cet important ouvrage a permis à ces éditeurs d'offrir de nouveaux avantages aux personnes qui souscriront à cette nouvelle édition avant le 31 décembre. Ceux-là seulement recevront comme PRIME GRATUITE le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 forts volumes, grand in-4, dont le prix est de 36 fr.

A l'approche du 1^{er} janvier, il n'est pas d'ouvrage qu'on ne soit plus désireux de recevoir. Il jouit d'une réputation justement méritée et le rapide enlèvement des éditions parues dispense d'insister sur son importance. Les sciences, les arts, la philosophie, l'histoire, tout y est traité par des hommes de talent bien connu. Chacun voudra donc prendre ses dispositions pour offrir cet ouvrage en étrennes au 1^{er} janvier prochain ; ce sera joindre l'utile à l'agréable.

La souscription est ouverte, à Saumur, chez

qu'à l'île, je vous en prie, ne vous y oubliez pas ; je serais inquiète.

Isourit d'un air contraint, reprocha doucement à la jeune femme de revenir sur un sujet qui lui était odieux, et referma la porte du boudoir sans laisser à Aurélie le temps de s'excuser. Dans l'antichambre, elle rencontra face à face avec un juif fort connu dans les deux duchés, mais particulièrement dans le département de Strelitz. Ce juif se nommait Isaac Sturner, il avait la réputation d'être un âpre usurier. Il se trouva étonné de l'entendre demander Mme Freysberg avec insistance ; il n'osa, cependant, lui en dire rien ; il sortit de la villa, tandis qu'on introduisait le juif dans le boudoir d'Aurélie.

Isaac Sturner n'avait ni la tenue déguenillée, ni l'air malpropre que le théâtre et le roman donnent volontiers aux enfants d'Abraham qui font la queue à gros intérêts. Son bonnet de laine, sa robe de chambre, ses chausses et ses souliers étaient d'une parfaite convenance. Il avait une barbe blanche bien entretenue et l'air du plus honnête israélite du monde. Chose singulière, il se flattait d'être la propriété même, de ne jamais prêter qu'au taux honorable de trois ou quatre cents pour cent.

— Salut à madame Freysberg, dit-il en entrant

dans le boudoir. Mes affaires m'ont conduit à Müritz, et je m'empresse de venir vous présenter un petit billet échu ce jour, et montant à la somme de six mille florins.

Aurélie envisagea le juif d'un air mécontent, et lui dit d'un ton sec :

— Il me semble, maître Sturner, que vous auriez pu vous dispenser de me faire cette visite. Que dira le monde si l'on vous a vu entrer chez moi ? Vous avez une réputation...

— Intacte ! acheva le juif en redressant fièrement son vénérable chef. Je traite les affaires avec loyauté, veuillez en convenir, vous qui me connaissez bien, madame. De ma part point de finesse, nulle rouerie. Quand j'ouvre ma bourse, moi, il n'en sort que des marcs, des florins, des rixdalers. Jamais, au grand jamais, comme quelques-uns de mes confrères en ont fait, au lieu d'argent comptant je n'offre des tonnes de vieille ferraille, des ballots de marchandises de rebut, de ménageries empaillées, enfin un tas de misères dont l'emprunteur se débarrasse au plus vite en les donnant pour rien. J'ai ma probité, madame, et j'ose croire que ma présence ne déshonore personne.

Cette étrange réplique changea aussitôt l'humeur

d'Aurélie : elle eut envie de rire au nez et à la barbe du vertueux usurier. Mais elle réfléchit promptement qu'il lui importait de ménager un homme auquel elle avait eu déjà plusieurs fois recours, auquel il lui faudrait sans doute recourir encore. Elle se composa une physionomie sérieuse et convaincue et dit gravement, mais sans prendre le papier qui lui était tendu :

— Pardonnez-moi, mon bon Sturner, un moment d'irritation. Vous devez savoir que je ne suis pas bien portante ; ma femme de chambre n'a sans doute pas manqué de vous l'apprendre. Tout autre que vous fût venu aujourd'hui pour me parler d'affaires, je ne l'eusse certainement pas reçu. Oui, oui, vous avez raison d'être fier de vous-même ; vous êtes sans contredit, dans votre spécialité, un parfait honnête homme. Il serait à souhaiter que tous ceux qui tombent dans des embarras d'argent rencontrassent des capitalistes aussi obligeants, aussi positifs, aussi droits que vous. Vous ne tergiversez pas avec les gens ; non ! vous dites : « Voici en deux mots l'opération ; souscrivez-moi un billet de tant, à trois mois d'échéance ; je vous compterai un quart de la somme, espèces, rien qu'espèces. C'est à prendre ou à laisser. » Il est rare qu'on n'accepte pas comme un

véritable service et avec reconnaissance vos généreuses conditions. Je vous le répète, mon digne maître, j'ai regret à ma maussade vivacité de tout à l'heure : c'était là, je le reconnais, un acte d'ingratitude.

— Je vous remercie, madame, dit avec un accent pénétré le vieux juif, qui crut ou feignit de croire l'éloge de bon aloi. Une telle déclaration efface tout ce que votre premier accueil a pu avoir pour moi de désobligeant, même de cruel. Elle me rehausse encore à mes propres yeux ; elle m'encourage à persévérer dans mes principes, qui, en matière de banque, sont les bons. Ah ! reprit-il en passant le bout de ses doigts sur ses yeux, qui commençaient à se mouiller, si les enfants d'Israël, à toutes les époques de l'histoire, se fussent conduits comme je fais, ils n'eussent assurément pas attiré sur eux tant de persécutions... Mais vous êtes souffrante, madame, je ne veux pas vous importuner plus longtemps. Soyez assez bonne pour me compter le montant du billet que voici, et croyez qu'à l'avenir comme par le passé ma bourse vous sera toujours ouverte avec empressement.

(La suite au prochain numéro.)

Paul Godet, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir. (Voir aux annonces.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 8 octobre.

L'armée mexicaine. — Revue politique de de la semaine. — Courrier de voyage. — Arrivée du maréchal Mac-Mahon à Alger. — Correspondance d'Algérie. — Causerie dramatique. — Les lilas blancs (nouvelle) suite. — Tableaux de Morvan : à propos de la pipée. — M. Ferdinand de Croze. — Les embellissements de Naples. — Mœurs et types d'aujourd'hui : Le garçon de bureau. — Bulletin bibliographique. — Inauguration de la statue du général Pajol. — Établissement thermal de

la frégate la Ville de Paris.

Gravures : Garde impériale mexicaine : Régiment belge Impératrice Charlotte. — Entrée du maréchal Mac-Mahon à Alger. — Colonne sous les ordres du colonel Pechot, opérant contre les Ouled-Sidi-Mansour. — Turin. — Florence. — Fac-simile du portrait de S. A. R. la jeune princesse Marguerite de Parme. — Plan général d'un quartier nouveau et d'un palais d'exposition sur la colline de Chiaja, à Naples. — Palais d'exposition à Naples. — Les victimes de la mode, par Bertall (suite), 7 gravures. — Statue du général comte Pajol, inaugurée à Besançon, le 28 août 1864. — Échecs. — Rébus.

Avec le numéro du 15 OCTOBRE, les abonnés de l'ILLUSTRATION recevront le n° 9 du Paris nouveau illustré. Ce numéro contiendra des vues intérieures du nouveau Tribunal de commerce, la fontaine Saint-Michel, des vues extérieures et intérieures des Halles centrales, des morceaux de sculpture décoratifs de l'École des Mines, du Conservatoire et du Square des Arts-et-Métiers, etc., etc.

Le Paris nouveau, ainsi que la France nouvelle illustrée, dont la deuxième livraison va être mise sous presse, paraissent au fur et à mesure des embellissements et changements qui se font, soit à Paris, soit en province; ils

formeront chacun un magnifique volume de 400 pages, dont moitié en gravures.

Les neuf numéros parus du Paris nouveau ainsi que le premier numéro de la France nouvelle illustrée, seront envoyés gratuitement tout souscripteur d'un abonnement d'un an à l'ILLUSTRATION, dont le prix est de TRENTES FRANCS PAR AN.

L'Administration envoie gratuitement, comme spécimen, un numéro du journal à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

P. CODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M^e DABURON, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE, EN TOTALITÉ,

Six hectares 44 ares de terre et vignes, en plusieurs morceaux, situés communes de Brézé et Epieds, appartenant à M^{me} V^e Thibeault, propriétaire à Brézé.

S'adresser pour les renseignements et traiter, à M. Louis BOUTET, propriétaire à St-Cyr-en-Bourg, ou à M^e DABURON, notaire. (435)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au Château de Brézé,

Le dimanche 6 novembre 1864, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES

PEUPLIERS

ET BOUILLARDS

Dépendant de la terre de Brézé,

Et les coupes de

BOIS - TAILLIS

CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

1° La petite coupe d'Asnières, contenant 5 hectares 33 ares 60 centiares.

2° La coupe du Pelvénéau, contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares.

3° La coupe de Lardillon, contenant 10 hectares 95 ares 24 centiares.

4° La coupe des Fiches-à-Prion, contenant 8 hectares 48 ares 65 centiares.

5° Cent quatre-vingts pieds de Chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois des Loges.

6° Cent vingt-huit pieds de Bouillards et Peupliers, situés proche la ferme d'Asnières, numérotés et marqués au chiffre D. B.

7° Cent douze pieds de Chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Riasse.

8° Cinquante-six pieds de Chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la petite coupe des Taillis.

9° Quatre-vingts pieds de Peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés proche la ferme de la Rivière.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe du Pelvénéau, qui est sur la commune de Saix.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. Volland, régisseur.

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON, rue du Temple n° 12.

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON et 1 hectare 14 ares de terre, à la Brèche-Pitot, commune de Villebernier. S'adresser audit notaire. (425)

A VENDRE

EXCELLENT VIN ROUGE

1864,

PRÊT A BOIRE.

S'adresser au château du Petit-Thouars. (457)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

Une MAISON, située à l'angle de la rue Royale et de la rue de la Visitation, occupée par M. Volant, revendeur.

S'adresser à M. ROUSTEAUX-PICHON, rue des Capucins. (439)

LOUAGE DE CHEVAUX

ET TILBURYS.

M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, rue Daillé, 5, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour il louera chevaux et tilburys. (458)

A VENDRE

Un bon petit CHEVAL de selle et de cabriolet, âgé de 5 ans. S'adresser au bureau du journal.

Mlle CAMILLE LEPINE,

Rue du Petit-Maure, n° 5,

Ancienne ouvrière de M^{me} MATHIEU,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très-modérés.

AU GAGNE-PETIT.

A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n° 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M^{me} Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur.

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés.

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts 2 »

Repassage des montres cylindre 3 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers.

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 11 OCTOBRE.			BOURSE DU 12 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	65 30	» 10	» »	65 10	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852	92 »	» 10	» »	92 20	» 20	» »
Obligations du Trésor	435 »	» »	» »	435 »	» »	» »
Banque de France	3395 »	» »	» »	3380 »	» »	» 15
Crédit Foncier (estamp.)	1180 »	» »	» »	1175 »	» »	» 5
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	550 »	» »	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel	733 75	» »	1 25	735 »	1 25	» »
Crédit Mobilier	913 75	» »	1 25	882 50	» »	21 25
Comptoir d'esc. de Paris	950 »	» »	» »	935 »	» »	15 »
Orléans (estampillé)	837 50	» »	2 50	835 »	» »	2 50
Orléans, nouveau	767 50	5 »	» »	767 50	» »	» »
Nord (actions anciennes)	975 »	» »	» »	980 »	5 »	» »
Est	495 »	3 75	» »	490 »	» »	5 »
Paris-Lyon-Méditerranée	897 50	» »	1 25	885 »	» »	12 50
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	610 »	5 »	» »	607 50	» »	2 50
Ouest	497 50	5 »	» »	498 75	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1600 »	15 »	» »	1570 »	» »	30 »
Canal de Suez	448 50	1 25	» »	447 50	» »	1 25
Transatlantiques	530 »	» »	» »	525 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0	66 25	» »	» »	66 10	» »	» »
Autrichiens	440 »	» »	7 75	432 50	» »	7 50
Sud-Autrich.-Lombards	518 75	1 25	10 »	517 50	» »	1 25
Victor-Emmanuel	337 50	» »	6 25	340 »	2 50	» »
Russes	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains	310 »	» »	2 50	311 25	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol	568 75	3 75	» »	558 75	» »	10 »
Saragosse	472 50	2 50	» »	470 »	» »	2 50
Séville-Xérès-Séville	426 25	» »	» »	425 »	» »	1 25
Portugais	290 »	» »	» »	290 »	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	303 75	» »	» »	303 75	» »	» »
Orléans	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	292 50	» »	» »	291 25	» »	» »
Ouest	285 »	» »	» »	285 »	» »	» »
Midi	286 25	» »	» »	283 75	» »	» »
Est	287 50	» »	» »	287 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.